Philippe Moreau

ATELIER DE CONSTELLATIONS FAMILIALES ET SYSTÉMIQUES

07 83 47 91 23
https://philippemoreau.com
philippe.moreau@lumieresdevies.com

Bulletion d'inscription

MERCI D'ECRIRE EN LETTRES CAPITALES

Nom : Prénom :

Société/Organisme :

Profession :

Addresse :

Code postal : Ville :

E-mail :

Tél Privé : Tél Pro :

Date de l'atelier :

Prérequis

Ces ateliers sont réservés à toute personne physique d'âge adulte disposant de ses pleines capacités psychologique et émotionnelle pour suivre un atelier où peuvent se montrer des évènements susceptibles d'être déstabilisants.

☐ **Je veux être Constellé** **100 €**

☐ **Je veux découvrir et participer aux constellations sans être constellé** **50 €**

A retourner complété et signé par mail + votre acompte par virement de 50 € pour les constellés et de 25€ pour les participants

IBAN : FR76 1870 6000 0097 5712 6120 446 - **BIC :** AGRIFRPP887

Signature

Durée : 7 h
Horaires : 9h30 - 13h00 et 14h00 - 17h00
Lieu : COULOMMIERS (77)

Conditions particulières

Modalités de paiement

A l'inscription : Tout bulletin d'inscription doit être accompagné d'un virement d'acompte d'un montant de 50 euros pour les constellés et de 25 € pour les simples participants.
Durant et après l'atelier : le solde de l'atelier, soit 50 euros pour les constellés et 25 € pour les simples participants est à régler.
Les prix indiqués ne comprennent pas les frais de transport, hébergement, repas.

Procédure d'inscription et validation

À la réception du bulletin d'inscription dûment complété et signé par mail et du virement de l'acompte, PHILIPPE MOREAU EI vous enverra un mail de confirmation de votre inscription.

Confirmation de l'inscription

L'inscription est confirmée et définitive lorsque les 14 jours pour l'exercice du droit de rétractation suivant la date de réception du mail de confirmation de votre inscription se sont écoulés(Article L. 221-18 et suiv. du Code de la consommation).
Dans l'hypothèse où l'atelier commencerait avant la fin du délai de rétractation, PHILIPPE MOREAU EI devra recueillir du Client, par tous moyens, son accord exprès. L'exercice du droit de rétractation se fera dès lors dans les conditions de l'article L.221-25du Code de la consommation.
Le nombre de participants par session étant limité, les inscriptions seront prises dans l'ordre de réception des bulletins. Une confirmation de votre inscription définitive, avec les informations complémentaires sur le lieu et le déroulement de l'atelier, vous sera envoyée par mail. Pour plus de renseignements, vous pouvez appeler Mr Philippe MOREAU au 07 83 47 91 23 et surtout vous référer au site https://philippemoreau-therapeute.fr/ qui contient toutes les informations mises à jour.

Confidentialité

Vous vous engagez à garder la confidentialité absolue concernant les informations personnelles des autres participants partagées lors des ateliers.

Conditions d'annulation

Si vous vous inscrivez pour cet atelier vous vous engagez à participer la journée complète d'atelier organisé. Tout jour d'atelier commencé est dû en totalité.
En cas de désistement ou d'annulation de votre inscription à l'atelier moins de 15 jours avant le début de l'atelier, et quelles qu'en soient les raisons, l'acompte restera acquis à PHILIPPE MOREAU EI au titre des frais de gestion administrative.

☐ Je m'engage à garder la confidentialité absolue concernant les informations personnelles des autres participants partagées lors des ateliers.

☐ Je certifie avoir lu et accepté les prérequis, les conditions particulières et les conditions générales de vente mentionnées dans ce document

Le (mention manuscrite): Signature :

Lu et approuvé (mention manuscrite):

Conditions générales de vente

Article 1 - Champ d'application
Les présentes conditions générales de vente et de fournitures de services s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des produits et des services proposés par **MOREAU PHILIPPE EI** immatriculée au RCS de Meaux sous le numéro 824 868 228, dont le siège social se situe 62 C Rue des Grands Maisons – 77120 COULOMMIERS.
A défaut de dispositions particulières stipulées par écrit, le fait de passer commande auprès de **MOREAU PHILIPPE EI** implique l'acceptation pleine et entière par le Client des présentes conditions générales de ventes et de services.

Article 2 – Objet
MOREAU PHILIPPE EI propose différents ateliers et formations à destination de Clients personnes morales ou physiques.
Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les droits et obligations de **MOREAU PHILIPPE EI** et de ses Clients dans le cadre de l'exécution des ateliers et formations, complétées par des conditions particulières précisées, selon le cas, dans le Bulletin d'inscription, le devis et/ou le Contrat de formation proposé par **MOREAU PHILIPPE EI**.
Sauf accord exprès et écrit des parties, les présentes conditions générales prévalent sur toutes les conditions générales et particulières pouvant émaner du Client.
Dans le cas où l'une des dispositions des présentes conditions générales serait déclarée nulle, les autres dispositions continueront à s'appliquer.

Article 3 – Processus d'inscription aux ateliers ou formations
3.1 Inscription aux formations
3.1.1 Pour s'inscrire à une formation, le Client doit compléter et signer le Bulletin d'inscription correspondant à la formation choisie, fournit par **MOREAU PHILIPPE EI**
Le Bulletin d'inscription complété et signé doit être envoyé par courrier à **MOREAU PHILIPPE EI,** accompagné d'un chèque d'acompte du montant précisé sur ledit Bulletin d'inscription.
Une fois le Bulletin d'inscription et le chèque d'acompte reçus par **MOREAU PHILIPPE EI**, le Client recevra un Contrat de formation ainsi que le règlement intérieur qu'il lui appartiendra de renvoyer (par mail ou par courrier) datés, paraphés et signés à **MOREAU PHILIPPE EI**.
L'inscription sera définitive une fois le Contrat de formation réceptionné par **MOREAU PHILIPPE EI** et le délai de rétractation de quatorze (14) jours, suivant la date de signature du Contrat de formation par le Client, écoulé.
3.1.2 Tout Client personne morale souhaitant s'inscrire à une formation devra adresser au préalable à **MOREAU PHILIPPE EI** une demande de devis. Si le Client accepte le devis, il lui appartient de le renvoyer, signé, par mail ou par courrier, à **MOREAU PHILIPPE EI,** qui adressera alors au Client un Contrat de formation.
L'inscription sera définitive à la date de signature du Contrat de formation par le Client.

3.2 Inscription aux ateliers
Pour s'inscrire à un atelier, le Client doit compléter et signer le Bulletin d'inscription correspondant à l'atelier choisi.
Le Bulletin d'inscription complété et signé doit être envoyé par mail à **MOREAU PHILIPPE EI (philippe.moreau@lumieresdevies.com),** accompagné d'un virement d'acompte du montant précisé sur ledit Bulletin d'inscription.
Une fois le Bulletin d'inscription et le virement d'acompte reçus par **MOREAU PHILIPPE EI**, le Client recevra un mail de confirmation de la part de **MOREAU PHILIPPE EI.**
L'inscription sera définitive une fois le délai de rétractation de quatorze (14) jours, suivant la réception du mail de confirmation d'inscription, écoulé.

Article 4 – Tarification et durée
4.1 Tarification
Le prix de la prestation, indiqué sur le Bulletin d'inscription, le devis, ou le Contrat de formation est ferme.
Il est stipulé de la manière suivante :
. TTC pour la formation « Ressentis et Magnétisme »
. TTC pour les ateliers de
« Constellations familiales et systémiques ».
Les conditions tarifaires concernent exclusivement la ou les formation(s) et atelier (s) spécifié(s) sur le Bulletin d'inscription, le devis ou le Contrat de formation. Seules les corrections demandées par le Client et reportées dans les documents contractuels par **MOREAU PHILIPPE EI** seront appliquées. Toutes corrections ou prestations supplémentaires et non prévues par les documents précités feront l'objet d'une facturation supplémentaire.

4.2 Durée
La durée de la formation ou de l'atelier est celle indiquée sur le Bulletin d'inscription, le devis ou le Contrat de formation.

Article 5 – Modalité et délais de paiement
5.1

Le solde restant dû à **MOREAU PHILIPPE EI** est réglé par le Client selon les modalités indiquées sur le Bulletin d'inscription et/ou le Contrat de formation.

5.2 Le Client personne morale s'engage à régler toute facture émise par **MOREAU PHILIPPE EI** dans un délai de trente (30) jours à compter de la date d'émission de la facture.
La facture est émise à la fin de la formation.
Tout retard de paiement donnera lieu à des pénalités de retard au taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur (article L.441-10, II du Code de commerce). Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.
Une indemnité forfaitaire de 40 euros par facture impayée sera en outre due à **MOREAU PHILIPPE EI** au titre des frais de recouvrement.

Article 6 – Obligations des parties
6.1 Obligations de MOREAU PHILIPPE EI
MOREAU PHILIPPE EI s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour la bonne exécution de la formation ou de l'atelier et à se conformer aux règles de l'art.
La présente obligation est une obligation de moyens.
MOREAU PHILIPPE EI signalera au Client tous les éléments lui apparaissant de nature à compromettre le bon déroulé de la formation ou de l'atelier.

6.2 Obligations du Client
Le Client s'engage à collaborer avec **MOREAU PHILIPPE EI** en mettant à sa disposition toutes les informations utiles à la bonne exécution de la formation ou de l'atelier et au respect des délais d'exécution.
Le Client s'engage à respecter les horaires des formations ou ateliers qui lui seront indiqués par **MOREAU PHILIPPE EI**, ainsi que le règlement intérieur applicable dans les locaux où se tiennent la formation ou l'atelier.

Article 7 – Droit de publicité
Sous réserve de l'accord exprès du Client, **MOREAU PHILIPPE EI** se réserve le droit de mentionner le nom du Client et/ou son témoignage comme référence dans le cadre de ses démarches de prospection commerciale, de communication externe et/ou de publicité.

Article 8 – Force majeure
Les obligations des parties seront automatiquement suspendues en cas de survenance d'un événement constitutif d'un cas de force majeure, tel que défini par l'article 1218 du Code civil et la jurisprudence française.
La partie constatant l'événement en informera sans délai l'autre partie et au plus tard dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de sa survenance.
Si le cas de force majeure en question perdure pendant plus de trente jours ouvrables, les parties engageront de bonne foi des discussions en vue de réduire ses effets ou de convenir de mesures alternatives équitables et raisonnables. Si aucune mesure alternative n'est envisageable, les parties auront dès lors la faculté, au terme de la période de trente (30) jours, de mettre un terme à leur relation par l'envoi à l'autre partie d'une LRAR notifiant leur volonté de résilier le contrat conclu.

Article 9 – Rétraction – Annulation Abandon
9.1 Droit de rétractation
Conformément aux dispositions de l'article L.221-18 du Code de la consommation, dans le cadre de contrats conclus à distance, le Client consommateur ou non professionnel au sens de l'article liminaire du Code de la consommation dispose d'un droit de rétraction de quatorze (14) jours à compter de la date de la signature du Contrat de formation ou de la réception du mail de confirmation pour un atelier. Le Client n'a pas à justifier de motif ni à supporter de pénalités.
Conformément à l'article L.221-28 du Code de la consommation, il est précisé que le droit de rétractation ne peut être exercé pour les services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du Client de renoncer expressément à son droit de rétractation.
Le Client qui souhaite exercer son droit de rétractation informe **MOREAU PHILIPPE EI** par courriel à l'adresse *philippe.moreau@lumieresdevies.com* ou par courrier postal au *62 C Rue des Grands Maisons – 77120 COULOMMIERS*, en utilisant le formulaire ci-dessous ou en adressant à **MOREAU PHILIPPE EI** toute autre déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter, par courrier postal ou par courriel.
Sans retard injustifié et au plus tard dans les quatorze jours à compter de la date à laquelle elle est informée de la décision du Client de se rétracter, **MOREAU PHILIPPE EI** remboursera au Client la totalité des sommes versées par ce dernier, déduction faite le cas échéant du coût des services exécutés.

9.2 Conditions d'annulation
9.2.1 Annulation par MOREAU PHILIPPE EI
MOREAU PHILIPPE EI se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation ou un atelier, sans indemnité, si le nombre de participants inscrits est insuffisant. Dans cette hypothèse, toutes sommes versées seront restituées au Client ou affectées à une formation ou un atelier ultérieur, avec l'accord du Client.
9.2.2 Annulation par le Client
Le Client peut annuler sans frais son inscription à une formation ou à un atelier sous réserve de notifier l'annulation par écrit à **MOREAU PHILIPPE EI** plus de 15 jours avant le premier jour du cycle de formation ou de l'atelier.
Dans ce cas, l'acompte sera restitué par **MOREAU PHILIPPE EI** au Client.
En cas d'annulation par le Client moins de 15 jours avant le premier jour du cycle de formation ou de l'atelier, le Client sera redevable à l'égard de **MOREAU PHILIPPE EI** de frais de gestion administrative dont le montant est précisé sur le Bulletin d'inscription ou dans le Contrat de formation. Selon les cas, ces frais pourront correspondre au montant de l'acompte.

9.3 Abandon en cours de formation ou d'atelier
En cas d'abandon par le Client, au cours de la formation ou de l'atelier pour un motif autre que la force majeure, le Client s'engage à régler à **MOREAU PHILIPPE EI** la somme correspondante au nombre de cycles de formation effectivement suivis ou au nombre de jours d'atelier suivis. Tout cycle de formation commencé ou tout jour d'atelier commencé est dû par le Client.
Ces dispositions s'appliquent sans préjudice des accords spécifiques qui pourraient être convenus entre **MOREAU PHILIPPE EI** et le Client pour permettre à ce dernier de poursuivre la formation ou l'atelier abandonné à des dates ultérieures. Dans cette hypothèse, la totalité du prix de la formation ou de l'atelier commencé sera réglée par le Client à **MOREAU PHILIPPE EI** selon les modalités initialement convenues et de nouvelles dates seront fixées entre les parties.

Article 10 – Limitation de responsabilité
10.1 La responsabilité **de MOREAU PHILIPPE EI** ne saurait être recherchée pour des dommages résultant d'erreurs provenant de documents ou d'informations fournies par le Client.
10.2 Dans le cas où la responsabilité de **MOREAU PHILIPPE EI** serait engagée à l'occasion d'une formation, le Client personne morale ne pourra réclamer des dommages et intérêts que dans la limite du prix de vente hors taxe réglé à **MOREAU PHILIPPE EI**, et ce quelle que soit la nature du préjudice.
La responsabilité de **MOREAU PHILIPPE EI** envers un Client personne morale est en tout état de cause limitée aux seuls dommages matériels directs résultant de fautes dûment prouvées imputables à **MOREAU PHILIPPE EI**.

10.3 Le Client s'organise pour se rendre sur le lieu de formation ou de l'atelier par ses propres moyens. **MOREAU PHILIPPE EI** décline toute responsabilité à ce titre.

Article 11 – Confidentialité
Tant au cours de l'exécution des formations ou ateliers, qu'au cours des cinq années suivant le terme des relations contractuelles, les parties garderont strictement confidentielles et s'interdiront d'utiliser les informations confidentielles de toutes natures qu'elles auront été amenées à connaître dans le cadre des formations ou ateliers pour d'autres fins que l'exécution des formations ou ateliers.

Article 12 – Clause de propriété intellectuelle
Chaque Partie reste seul propriétaire exclusif de ses marques, logos, modèles, dessins. **MOREAU PHILIPPE EI** reste également propriétaire de l'ensemble des données, supports et informations transmises par elle dans le cadre de l'exécution des formations ou ateliers.
Les parties reconnaissent expressément que l'inscription à une formation ou un atelier n'a ni pour objet ni pour effet de consentir à l'autre partie des droits de propriété intellectuelle sur les marques, logos, dessins et modèles, noms commerciaux, dénominations sociales qui sont la propriété exclusive de l'autre partie ou sur lesquels celle-ci détient un droit exclusif ou quasi-exclusif. détient un droit exclusif ou quasi-exclusif.

Article 13 – Traitement des données personnelles
Dans le cadre des présentes, **MOREAU PHILIPPE EI** garantit avoir pris l'ensemble des mesures nécessaires afin de se conformer aux obligations prévues par la réglementation relative à la protection des données composée des lois et réglementations applicables en matière de protection des Données Personnelles et de la vie privée, en particulier le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 dit « Règlement Général sur la Protection des Données » (RGPD), ainsi que toute législation ou règlementation relative à la protection des Données Personnelles et recommandation de la CNIL applicable aux traitements effectués du fait de l'exécution des prestations.

Article 14 – Droit d'opposition au démarchage téléphonique
Conformément à l'article L.223-2 du Code de la consommation, le Client est informé de son droit à s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel » en entrant son (ou ses) numéro(s) de téléphone sur le site www.bloctel.gouv.fr.

Article 15 – Juridiction et droit applicable
Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de ventes est soumis au droit français.
Si le Client rencontre une difficulté avec l'exécution de son contrat, il lui appartient d'adresser une réclamation par écrit à **MOREAU PHILIPPE EI**. Les parties s'efforceront de trouver une issue amiable.
En cas de désaccord persistant, le Client pourra adresser une réclamation écrite au médiateur de la consommation MCP MEDIATION soit par mail à l'adresse www.mcpmediation.org , soit par courrier : MÉDIATION DE LA CONSOMMATION & PATRIMOINE – 12 Square Desnouettes – 75015 PARIS.
A défaut de résolution amiable le litige sera porté devant le tribunal compétent.

Version au 15/03/2023

FORMULAIRE DE RETRACTION POUR LES CONTRATS CONCLUS A DISTANCE AVEC DES CLIENTS CONSOMMATEURS OU NON PROFESSIONNELS
Code de la consommation Articles L.221-1 et suivants

Si vous souhaitez vous rétracter, vous pouvez utiliser le formulaire ci-dessous qui devra être renvoyé à la MOREAU PHILIPPE EI ***par courriel à l'adresse philippe.moreau@lumieresdevies.com*** *ou* ***par courrier postal au 62 C Rue des Grands Maisons – 77120 COULOMMIERS****, au plus tard le quatorzième jour suivant la date de conclusion de votre Contrat de formation ou la confirmation de votre inscription à un atelier.*

Je vous notifie par la présente ma rétractation du Contrat de formation / de l'inscription à l'atelier (*) détaillé ci-dessous :
Formation / Atelier choisi par le Client (*) :
Date de signature du Contrat de formation ou de la confirmation de l'inscription à l'atelier (*) :
Nom du Client :
Adresse du Client :
Date :
Signature du Client :
(*) Rayez la mention inutile